

ALIENATION CHEMIN RURAL
LA CORVEE

ENQUETE PUBLIQUE
DU 16 AVRIL AU 4 MAI 2024



Dossier de Présentation

NOTICE EXPLICATIVE

ALIENATION CHEMIN RURAL LA CORVEE

ENQUETE PUBLIQUE DU 16 AVRIL AU 4 MAI 2024

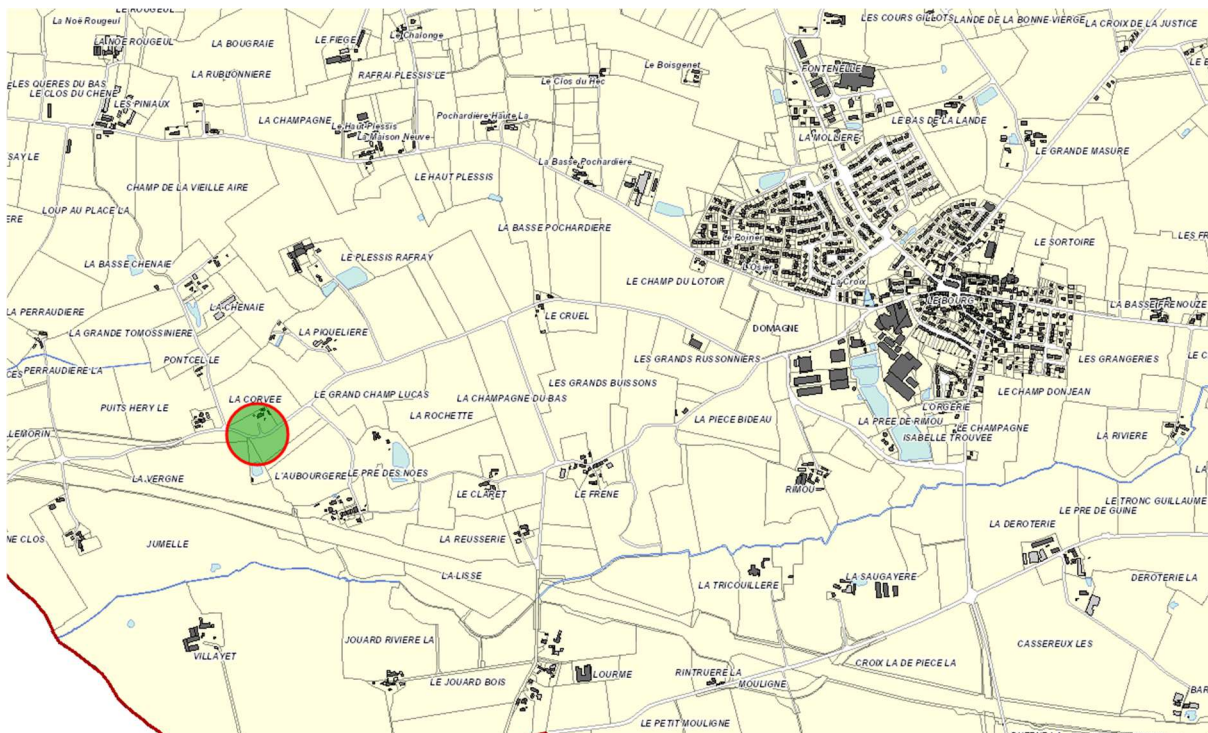
TABLE DES MATIERES

- 1 – Le contexte
- 2 – Description de la portion de chemin à aliéner
- 3 – Liste des propriétaires riverains
- 4 – Schéma de la procédure d'aliénation d'un chemin rural
- 5 – Documents annexes : délibération, arrêté d'enquête publique

1 – Le contexte

La commune de Domagné est propriétaire d'un chemin rural n° 134 situé au sud-ouest de la commune au lieu-dit La Corvée.

Plan de situation



Par arrêté préfectoral du 23/02/2024, a été prescrite, à la demande du conseil départemental d'Ille et Vilaine, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de rectification des virages de la route départementale 34 au niveau des lieux-dits le Puits Héry et la Corvée sur le territoire de la commune de Domagné ainsi qu'une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains nécessaires au projet. L'enquête se déroulera du 16 avril au 4 mai 2024.

Ces travaux induisent la création d'une nouvelle voie desservant l'habitation située 16, La Corvée.

Les propriétaires concernés, ont émis le souhait d'acquérir une portion du chemin rural n°134 qui n'aura donc plus d'usage de desserte.

Par délibération du 18 décembre 2023, le conseil municipal de Domagné a décidé d'approuver le principe d'une aliénation de ce chemin, sous réserve de l'organisation d'une enquête publique.

Les modalités d'organisation de cette enquête sont fixées par le code de la voirie routière qui dispose, dans son article L. 141-4 que le commissaire enquêteur est désigné par le maire.

Considérant que Madame Claudine Lainé-Delurier, a été désignée pour remplir les fonctions de commissaire enquêtrice des enquêtes publiques préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet de redressement de la RD34 ;

A la demande de la commune de Domagné, et en application de l'article R. 134-17 du code des relations entre le public et l'administration, et de l'article L. 123-4 du code de l'environnement, Madame Claudine Lainé-Delurier a accepté de suivre conjointement, du 16 avril au 4 mai 2024, l'enquête d'aliénation du chemin rural n° 134.

L'enquête publique est prescrite par arrêté du maire.

A l'issue de la procédure, le conseil municipal pourra se prononcer sur le déclassement et la cession de l'emprise.

2 – Description de la portion de chemin à aliéner

Plan de situation :

Le chemin rural n° 134 est situé au sud-ouest de la commune au lieu-dit La Corvée. Monsieur et Madame Hénonin sont propriétaires de la parcelle cadastrée section ZE n°37 qui borde ledit chemin, sur ses côtés nord, ouest et est. La partie sud débouche sur la route départementale RD 34.



Propriétaire actuel du chemin rural :

Commune de Domagné

Désignation de l'acquéreur potentiel :

M. et Mme Florian Hénonin 16, la Corvée 35113 Domagné

Motivation de l'aliénation et de l'acquisition du chemin :

Considérant que les travaux de redressement de la RD 34 induisent la création d'une nouvelle voie d'accès à la propriété, le chemin rural n°134 ne sera plus emprunté. Ainsi l'aliénation n'aura aucun impact sur la circulation du public.

M. et Mme Hénonin motivent d'autre part leur demande par le fait que ce chemin :

- dessert uniquement leur parcelle (ZE n°37)

- cette cession leur donne en outre une autonomie pour l'aménagement de celui-ci et la sécurisation de leur propriété par la pose d'une clôture.

Surfaces à aliéner :

Se basant sur les plans transmis par le département d'Ille et Vilaine à M. et Mme Hénonin, la contenance à aliéner serait d'une superficie de 147 m².

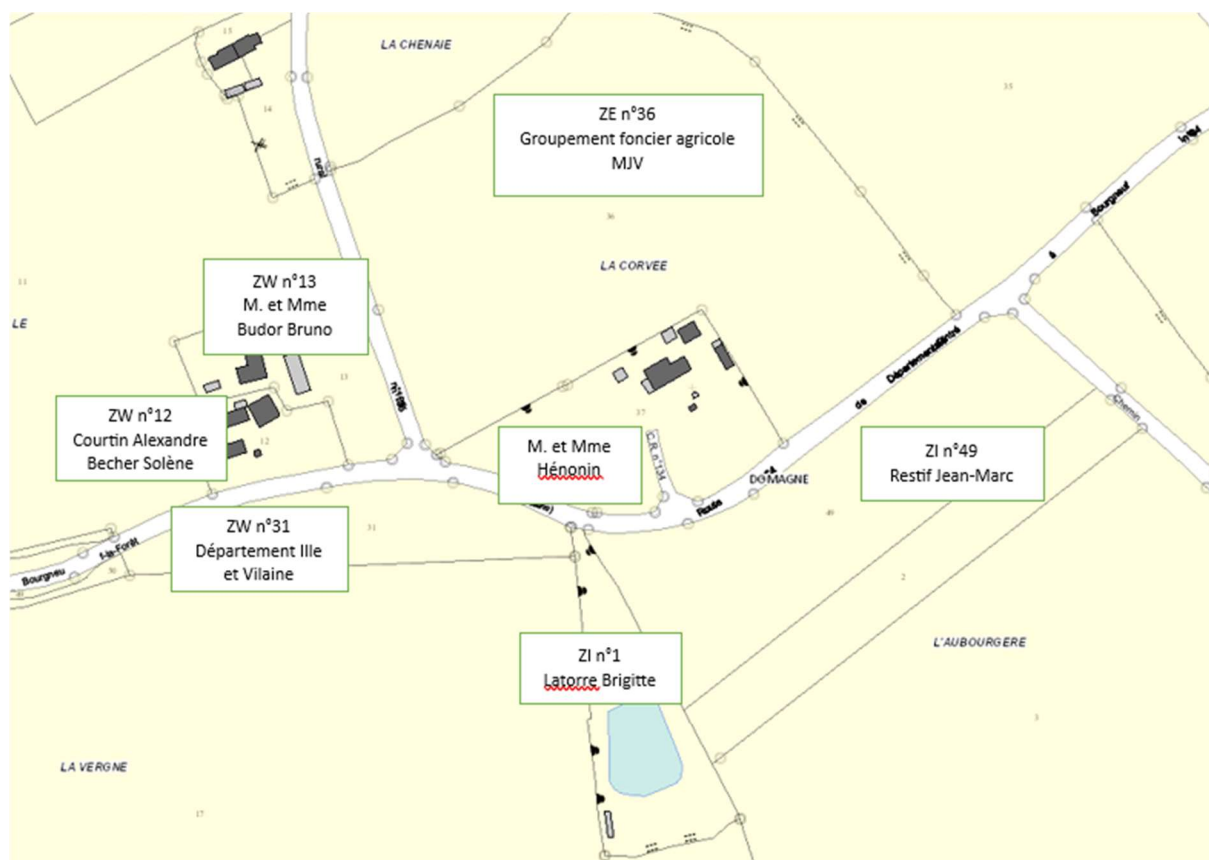
Surface à céder : C.R. n° 134 - S.R. = 147 m²



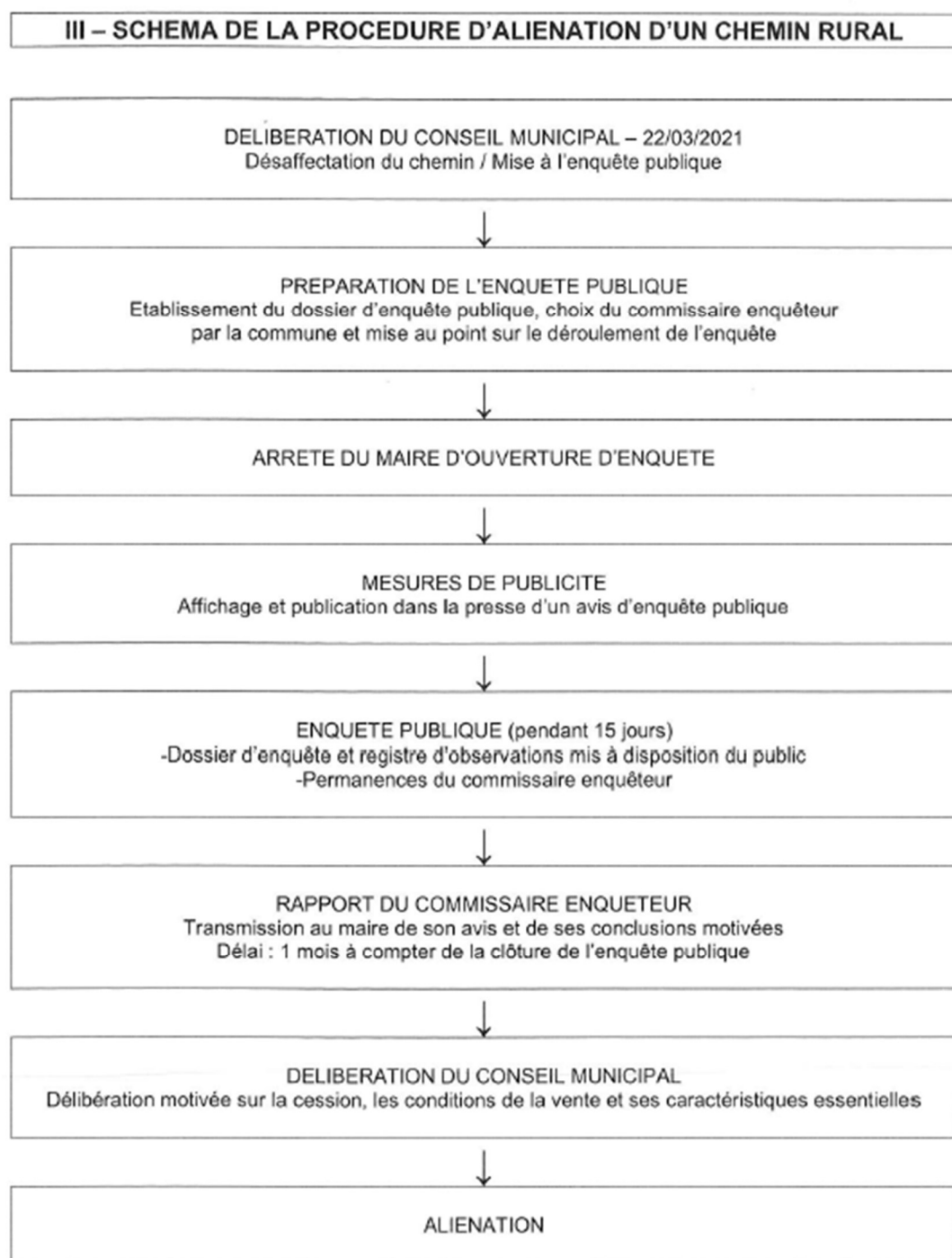
3 – Liste des propriétaires riverains

Liste des parcelles des propriétaires riverains au chemin rural n° 134 :

Parcelle	Propriétaires	Adresse
ZE n°37	M. et Mme Hénonin (demandeur)	16, la Corvée 35113 Domagné
ZE n°36	Groupement Foncier Agricole MJV	Le Haut Dronie 35370 Etrelles
ZI n°49	Jean-Marc Restif	8, le Plessis Raffray 35113 Domagné
ZI n°1	Brigitte Latorre	1, rue du Rimon 35410 Chateaugiron
ZW n°13	M. et Mme Budor	30, le Puits Héry 35113 Domagné
ZW n°31	Département d'Ille et Vilaine	1, avenue de la Préfecture 35000 Rennes
ZW n°12	M. Courtin et Mme Becher	34, le Puits Héry 35113 Domagné



4 – Schéma de la procédure d'aliénation d'un chemin rural



5 – Documents annexes :

- Délibération de principe DEL23086 du 18/12/2023
- Arrêté d'enquête publique du 12/03/2024